



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5010694**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

N/REF : 28/01/2025 10H44 C:000118 I:29627  
V/REF : 42649  
V/Email reçu le Mardi 28/01/2025 a 10H44

**LOGIDIA  
MAISON DES ENTREPRISES  
247 CHEMIN BELLEVUE  
B.P.21  
01960 PERONNAS**

V/REF.IMM. 130  
**IMMEUBLE** : ALLEE GRENETTE  
1/2, ALLEE DE LA GRENETTE  
01750 ST LAURENT SUR SAONE

Feillens, le 29 Janvier 2025

**Référence Marché:** Notre Tarif en vigueur

**LOCALISATION** : 1 ALLEE DE LA GRENETTE - ST LAURENT/SAONE - TEL GARDIEN 0787649567

**MOTIF** : INTERVENIR POUR DEBOUCHAGE EVACUATION DANS GARAGE

**Donneur d'ordre** : Mr F PHALIPPON

=====

**NATURE DE L'INTERVENTION :**

Débouchage hydraulique avec véhicule spécialisé équipé  
d'une pompe haute pression.

LE 28 JANVIER 2025 A 13H45  
DEBOUCHAGE AU POIDS LOURD DEPUIS LE REGARD SE SITUANT AU MILIEU DU  
PARKING EN DIRECTION DES PIEDS DE COLONNE  
BOUCHON CAUSE PAR DES LINGETTES  
CONTROLE DES ECOULEMENTS

**OBSERVATIONS :**

**DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :**

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).  
Localisation de l'obstruction, recherche du sens d'écoulement du réseau.  
Débouchage par procédé hydraulique a haute pression, électromécanique, mécanique  
Vérification du bon écoulement du réseau.  
Nettoyage du chantier.  
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation).  
Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.  
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.  
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions



LE PARTENAIRE  
MAINTENANCE DE  
VOTRE PATRIMOINE  
IMMOBILIER

**FACTURE N° 5010694**

Assainissement, Curage  
Plomberie, Recherche de fuites  
Electricité, Propreté  
24h/24 – 365j/365

de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

| =====                    |                                   |      |         |               |
|--------------------------|-----------------------------------|------|---------|---------------|
| Quantité                 | Heures - Suppléments - Descriptif | N°BT | P.U. HT |               |
| 1,00                     | Déplac.hydrocureur Lu-Ve 8h-17h00 | 2    | 115,37  | 115,37        |
| 1,00                     | H.Camion Mixte 200L/200B 1 Opér.  | 2    | 177,64  | 177,64        |
| TOTAL H.T. ....          |                                   |      |         | 293,01        |
| T.V.A. a 10,00% .....    |                                   |      |         | 29,30         |
| TOTAL T.T.C. ....En EURO |                                   |      |         | <u>322,31</u> |

**Valeur en votre règlement au 28 Février 2025**

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :  
101 Avenue Paul Marcellin  
69120 VAULX-EN-VELIN

Agence : 247 Chemin de Bellevue  
01960 PERONNAS  
04.74.32.17.40

**OS d'entreprise hors marché**

**Entreprise**

Référence : 0111928  
Téléphone : 03.85.20.30.60

**SERVIMO FEILLENS**

**550 Route de Ternant  
01570 FEILLENS**

**Demandeur**

Locat. présent :  
Entré le : 01/01/1

**Intervention**

**Nature travaux :** Entretien Courant Hors Marché - Divers

0

**Observations**

**URGENT : délai maximum d'exécution 48h**  
**CONTACTER LE GARDIEN POUR PRISE DE RENDEZ VOUS**  
Encore boucher a st laurent je n ai pas reçu l ancien rappo du 28/01/2025

**Lieu d'intervention**

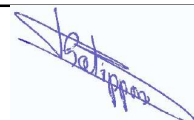
ALLE DE LA GRENETTE  
01750 ST LAURENT SUR SAONE  
Gardien : GARDIEN 07.87.64.95.67  
Responsable du bâtiment : PHALIPPON Fabrice  
06.82.94.03.45

| Travail | Désignation                                                 | Mt<br>récupér | Qté<br>PU HT | PU réf.<br>Mt HT | Min/ Maj<br>Mt TVA | Total TTC |
|---------|-------------------------------------------------------------|---------------|--------------|------------------|--------------------|-----------|
| HYG001  | TOUJOUR BOUCHEE DANS LES GARAGES VOIR AVEC LE GARDIEN MERCI |               | 1,00         |                  |                    |           |
|         |                                                             |               |              | Taux TVA         |                    | 10,00 %   |

**Demande de travaux établie par** PHALIPPON Fabrice

Le 28/01/2025

Signature



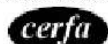
Rendez-vous le : ..... avec : .....

Remarques: .....

**Lieux d'interventions**

| Adresse                                        | Interlocuteur                     | Téléphone      |
|------------------------------------------------|-----------------------------------|----------------|
| 00130 ST LAURENT SUR SAONE . LA GRENETTE       | entré le 01/01/1                  |                |
| ALLE DE LA GRENETTE 01750 ST LAURENT SUR SAONE |                                   |                |
|                                                | Gardien : GARDIEN                 | 07.87.64.95.67 |
|                                                | Resp batiment : PHALIPPON Fabrice | 06.82.94.03.45 |

|                                 |                  |                |
|---------------------------------|------------------|----------------|
| Bon de contrôle N° 42649        |                  |                |
| <u>Entreprise/Fournisseur</u>   | <u>Locataire</u> | <u>Logidia</u> |
| Nom :                           | Nom :            | Nom :          |
| Date fin de travaux :           |                  |                |
| Visa :                          | Visa :           | Visa :         |
| <u>Observations locataire :</u> |                  |                |
|                                 |                  |                |



13948\*03



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

1301-SD  
(01-2014)  
@ Internet-DGFIP

## ATTESTATION SIMPLIFIÉE<sup>1</sup>

### ① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : LOGIDIA

Adresse : Maison des Entreprises 247 Chemin de Bellevue 01960 PERONNAS

### ② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel

☐ cadre (précisez la nature du local à usage d'habitation) : .....

Les travaux sont réalisés dans :

☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation

☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage

☒ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble

☐ un local antérieurement affecté à un usage cadre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse<sup>2</sup> : ALLE DE LA GRENETTE 01750 ST LAURENT SUR SAONE

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ cadre (précisez votre qualité) : .....

### ③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☐ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

### ④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à : Péronnas, le : 28/01/2025

Signature du client ou de son représentant :

<sup>1</sup> Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

<sup>2</sup> Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.